

Champ d'application

Tous les employés de Cognizant sont tenus de respecter cette politique. Cette Politique s'applique à l'ensemble des directeurs, directeurs généraux et employés à l'échelle mondiale, y compris ceux de toutes les unités commerciales et filiales de Cognizant, ainsi que de toutes les coentreprises pour lesquelles Cognizant détient le contrôle opérationnel (collectivement, les « associés »).

La législation locale peut exiger des modifications de la portée, de l'applicabilité et des exigences de cette politique. Certaines différences sont reflétées dans la politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles spécifique à chaque pays sur le site Web des Politiques mondiales de Cognizant.

Principes directeurs

Cognizant encourage la culture du franc-parler qui s'appuie sur le fait que nos associés soulèvent leurs questions et leurs préoccupations de sorte que des mesures appropriées puissent être prises. Les signalements d'activités jugées inappropriées feront l'objet d'une enquête et seront traités de manière confidentielle dans toute la mesure possible. Les signalements peuvent être effectués de façon anonyme lorsque la législation locale le permet.

Cognizant ne tolérera en aucun cas des représailles à l'encontre d'une personne ayant signalé un problème en toute bonne foi, même si une enquête ne révèle aucune violation de la politique de l'entreprise ou de la loi.

Les associés doivent comprendre ce qui suit et s'y conformer :

- si vous soupçonnez une éventuelle violation au Code de déontologie ou à toute autre politique de Cognizant ou de la loi, signalez-la en ayant recours à une des voies de communication précisées ci-dessous;
- si vous recevez un tel signalement, veillez à ne pas mener d'enquêtes par vous-même. Adressez-vous rapidement au service de déontologie et de conformité pour qu'un enquêteur de Cognizant formé à cet effet s'en occupe.
- Ne prenez pas de mesures de rétorsion à l'encontre d'une personne qui signale une infraction présumée ou qui coopère à une enquête.
- Les représailles sont définies de manière générale comme toute mesure défavorable prise à l'encontre d'une personne parce qu'elle a signalé un problème ou participé à une enquête.
- si vous pensez faire l'objet de représailles pour avoir soumis un signalement ou coopéré à une enquête, prenez immédiatement contact avec la Ligne d'assistance déontologique et en matière de conformité ou avec le Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité.

Politiques et processus connexes

- Code de déontologie
- Ligne d'assistance en matière de déontologie et de conformité de Cognizant
- Micro-apprentissage portant sur les dénonciateurs et les non-représailles
- Page Web des enquêtes de l'entreprise
- Ce qu'il faut savoir au sujet des enquêtes de l'entreprise
- Politiques mondiales de l'entreprise

Canaux de signalement

Signalez une violation présumée du Code de déontologie politiques de Cognizant ou de la loi en utilisant les canaux suivants :

- Ligne d'assistance sur la déontologie et la conformité de Cognizant (vous pouvez soumettre votre signalement en ligne ou par téléphone, et vous pouvez rester anonyme).
- À tout membre du service de déontologie et de conformité de Cognizant.
- À la boîte de réception du Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité.
- À tout membre des Ressources humaines.
 - Si vous résidez dans l'UE, vous avez droit à une réunion en personne avec votre responsable national des ressources humaines pour signaler vos problèmes de dénonciation en toute confidentialité.
- Par la poste à :
Cognizant Technology Solutions
À : Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité
Glenpointe Centre West
300 Frank W. Burr Boulevard
Bureau 36, 6e étage
Teaneck, New Jersey 07666
États-Unis

Aucune disposition de la présente politique n'empêche un associé de signaler au gouvernement une violation présumée de la loi ou de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le gouvernement. Si vous avez des questions sur la manière de procéder, vous pouvez les adresser au service des affaires juridiques ou à notre délégué à la déontologie et à la conformité.

Conséquences disciplinaires

Cognizant prend très au sérieux les violations de cette politique, y compris la protection contre les représailles de ceux qui font des rapports. Toute violation peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement (sous réserve des lois et réglementations locales).

Historique de la version

Date de révision	Description des modifications
1 ^{er} janvier 2017	Version initiale de la politique
1 ^{er} sept. 2019	Mise à jour intégrale du contenu de la politique. Liens importants intégrés menant à des procédures connexes et à d'autres ressources.
1 ^{er} octobre 2020	Mise à jour pour inclure une référence aux versions spécifiques à chaque pays de cette politique.
11 avril 2023	Révisé

Information de vérification de la Politique

Nom de la politique : Politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles

Service : Déontologie et conformité

Date de révision : 11 avril 2023

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2017

Auteur de la politique : Marc Levin, Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité